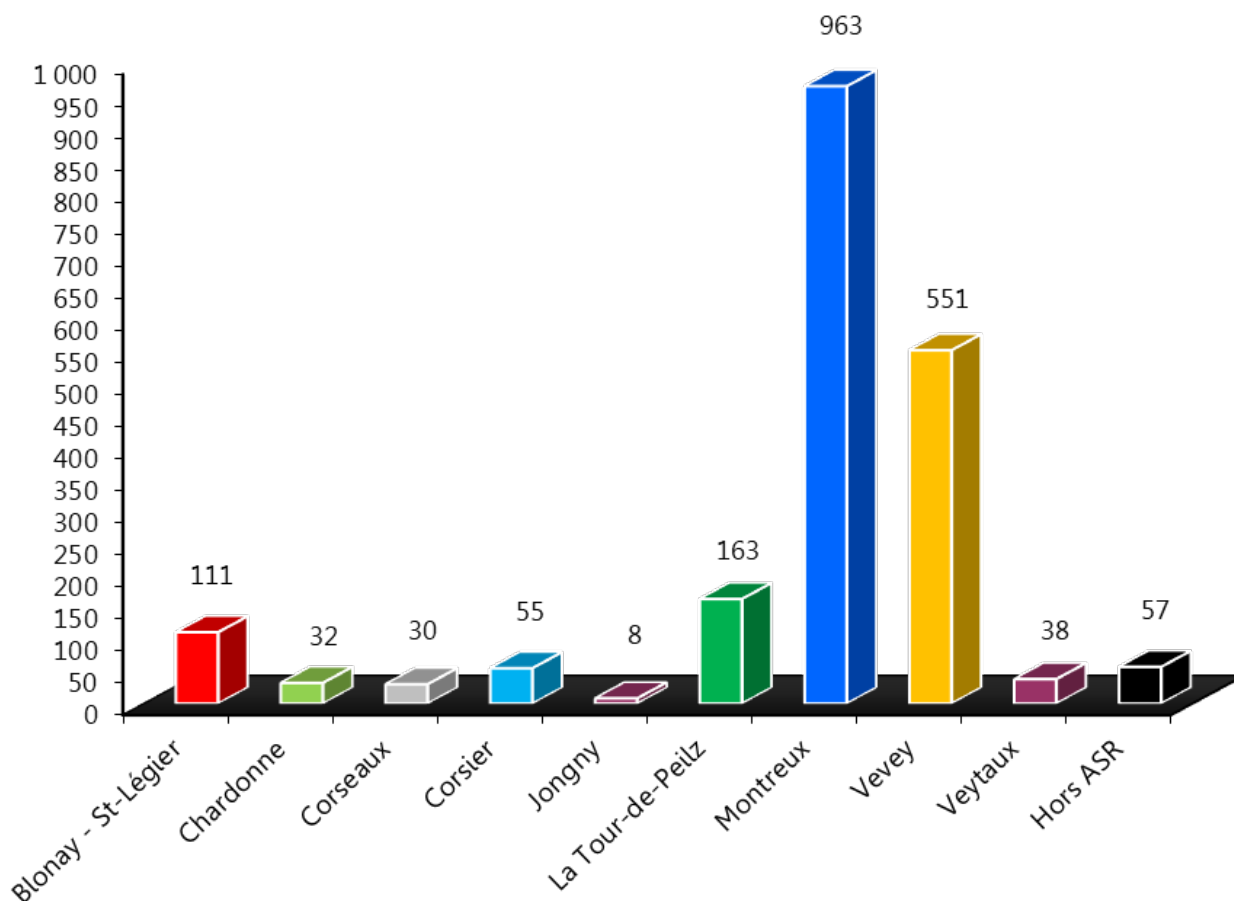
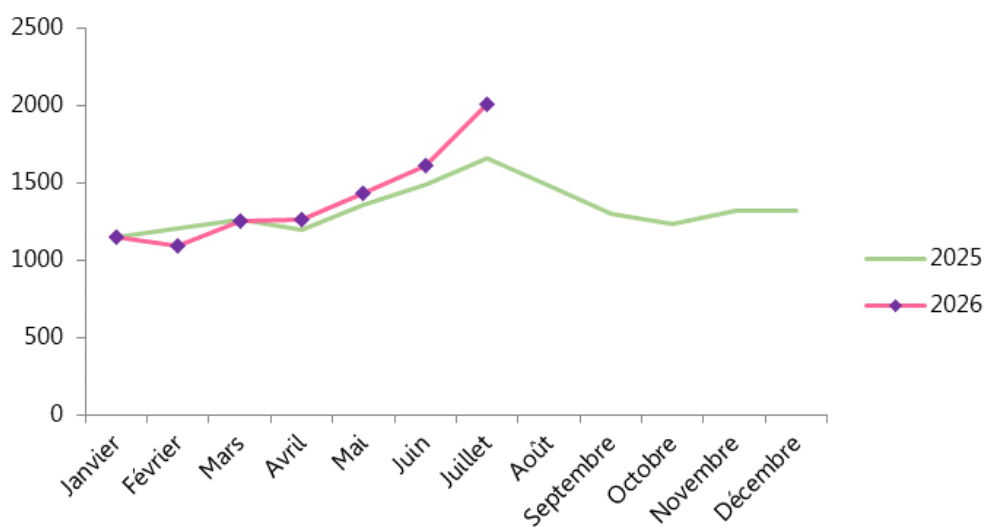


Bulletin d'information

Juillet 2026



Total des interventions 2'008



Prévention

UAPE Les Terreaux – La Tour-de-Peilz

L'Unité de prévention est intervenue auprès de 24 enfants de l'UAPE Les Terreaux. Les policiers ont présenté le véhicule de patrouille ainsi que différents matériels de police, permettant aux enfants de comprendre et d'échanger sur le métier de policier.

Passeport vacances

Les policiers chargés de prévention ont participé, aux côtés des autres services de l'ASR, à deux matinées « Passeport vacances » à Montreux et à Vevey.

À cette occasion, le matériel d'un véhicule de patrouille a pu être présenté et les enfants ont également participé à un quiz consacré à différentes thématiques abordées durant nos cours de prévention routière dans les écoles.

Patrouilles préventives

Plusieurs patrouilles, en collaboration avec les Répondants de proximité, ont été organisées en soirée. Celles-ci ont été effectuées dans différents points sensibles des communes de Montreux, Blonay – Saint-Légier, La Tour-de-Peilz et Vevey. L'objectif était de renforcer la présence policière en cette période estivale et de prévenir les incivilités. Une attention particulière a été portée aux lieux de grillades situés dans les zones forestières ainsi que sur les quais. Ces surveillances visaient à sensibiliser la population aux dangers liés au feu, notamment dans le contexte de l'interdiction en vigueur, et à veiller au respect de cette mesure.

Montreux Jazz Festival

Pendant les trois semaines du Montreux Jazz Festival, les policiers de la division de Proximité ont tenu huit stands de prévention, pour un total de 34:30 heures de présence. Ces actions ont permis de sensibiliser 1'170 personnes sur différentes thématiques, notamment la sécurité, la prévention des vols, la circulation routière et les incivilités. Des documents d'information et des goodies ont également été distribués.

Un stand a également été organisé à la gare de Montreux, en collaboration avec la Police ferroviaire, afin de sensibiliser les voyageurs aux risques de vols de bagages et de vols à la tire.



© ASR

Rentrée scolaire

Le lundi 17 août est synonyme de rentrée scolaire pour de nombreux enfants : une attention particulière de toutes et tous est requise pour prévenir les accidents aux abords des écoles ou sur les chemins y conduisant.

Pour tous les enfants, la règle est la même lorsqu'ils traversent la rue : s'arrêter, regarder, écouter, traverser.

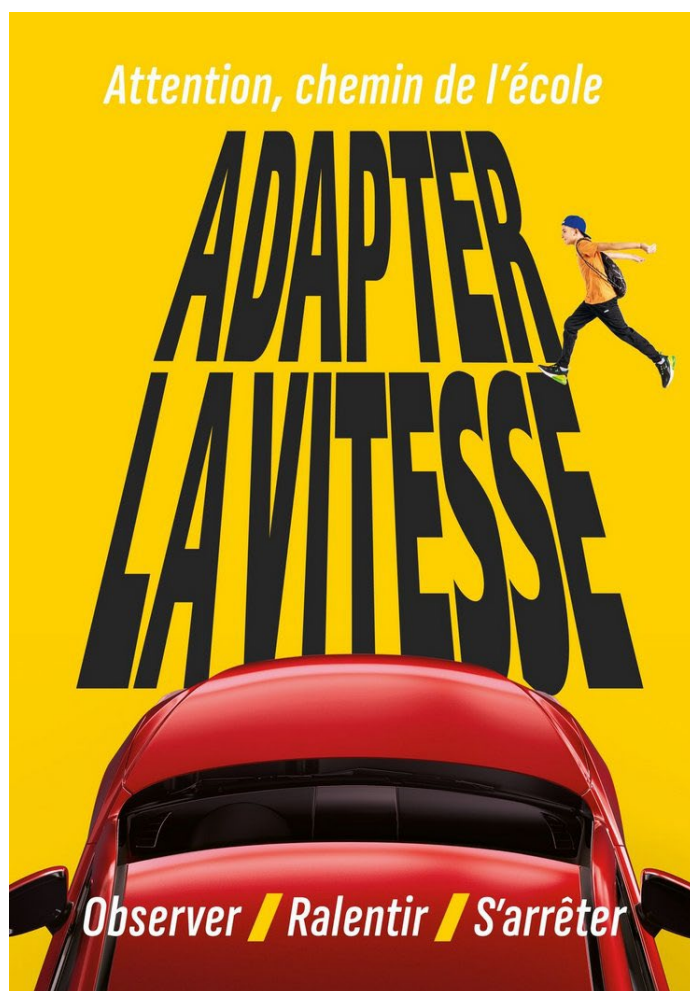
Mais qu'en est-il pour les adultes au volant ou au guidon ? La nouvelle devise nationale « Observer | Ralentir | S'arrêter » résume de manière concise les principaux comportements à adopter sur la route et contribue à la prévention des accidents impliquant des enfants :

- observer attentivement son environnement, en particulier à proximité des écoles et des passages pour piétons ;
- ralentir dès l'approche d'une zone fréquentée par des enfants pour réagir à tout imprévu ;
- s'arrêter complètement lorsqu'un enfant s'engage ou manifeste son intention de traverser.

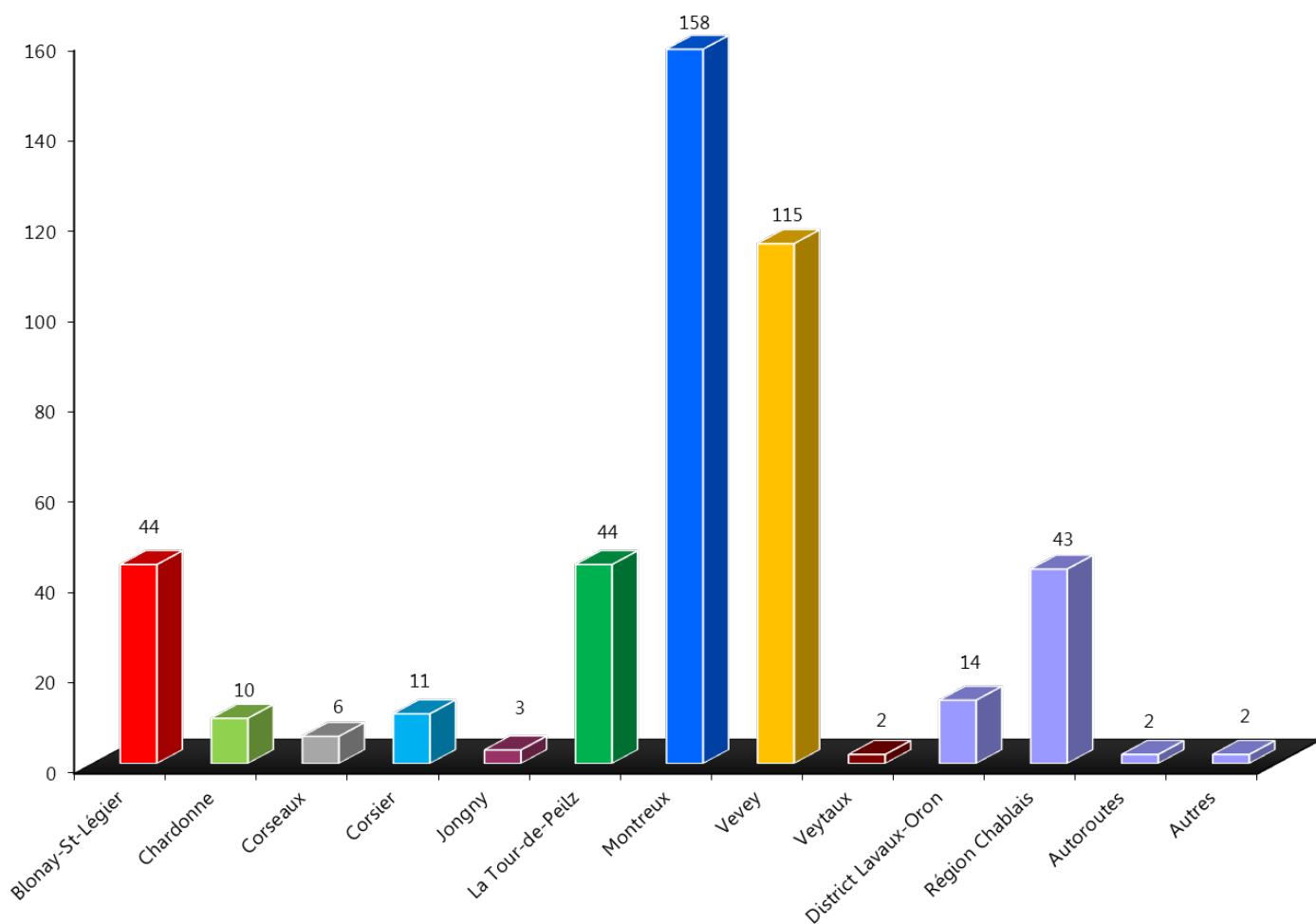
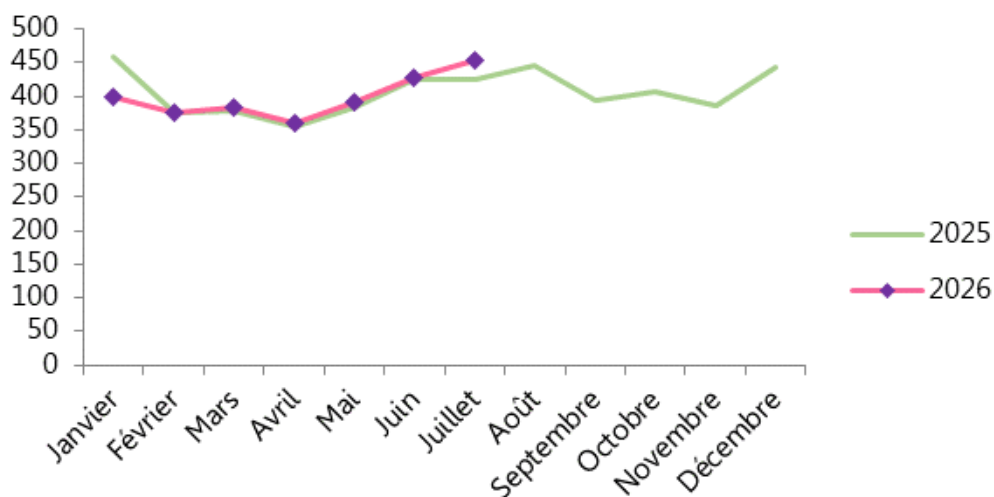
Plus de conseils :

<https://votrepolice.ch/trajets-scolaires-le-danger-des-parents-taxis/>

<https://www.bfu.ch/fr/dossiers/enfants-dans-le-traffic-routier>



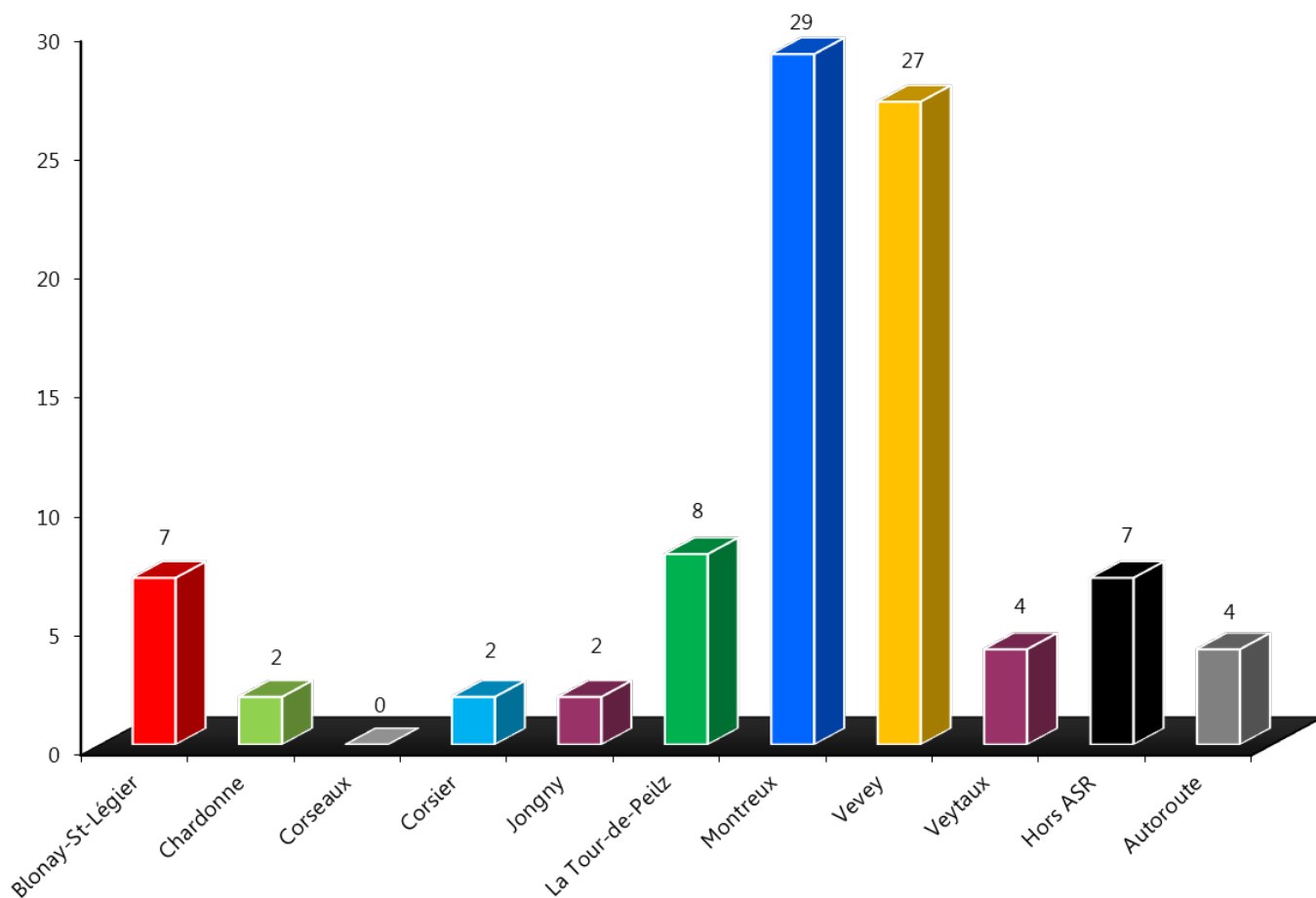
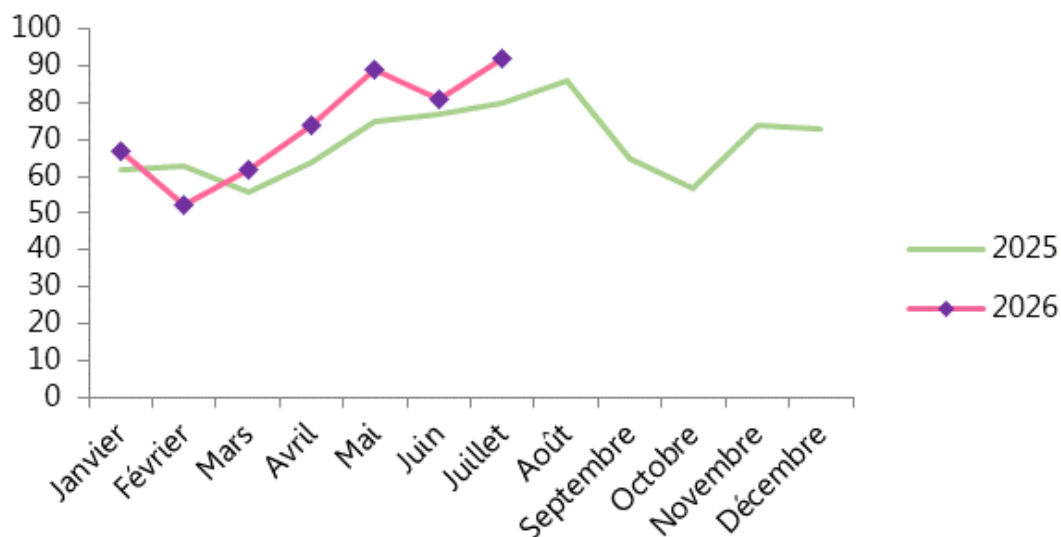
Total des interventions 454



Baisse de l'état général	37
Brûlures	2
Cas psychiatriques	31
Douleurs abdominales / lombaires	27
Grossesses	0
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	30
Problèmes cardiaques	26
Problèmes respiratoires	19
Traumatismes divers	90
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	51
Autres	141



Total des interventions 92



ACCIDENT EN CHAÎNE ET POLLUTION SUR L'AUTOROUTE

Le lundi 7 août en milieu de matinée, une dizaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés pour un accident sur l'autoroute A9, impliquant trois véhicules emboutis par l'arrière. Tandis que les victimes ont déjà été prises en charge par deux équipages d'Ambulance Riviera, les pompiers constatent que deux des trois véhicules impliqués sont électriques et ils mettent en place une protection feu. Ils traitent également la pollution consécutive à l'accident. Deux patrouilles de Gendarmerie et une entreprise de dépannage participent aux opérations.



DÉBUT D'INCENDIE DANS UNE CUISINE À VEVEY

Le mercredi 22 juillet en soirée, les occupants d'un appartement de Vevey font appel aux pompiers car un début d'incendie s'est déclaré dans leur cuisine. Tandis que le sinistre a pu être maîtrisé par les appelants, les pompiers procèdent aux contrôles d'usage pour écarter tout risque de reprise et de développement. Plusieurs patrouilles et une ambulance ont aussi participé aux opérations.

RESTAURANT EN FEU DANS LA VIEILLE VILLE DE VEVEY

Un important incendie se déclare dans un restaurant du centre-ville, le dimanche 26 juillet en milieu d'après-midi. L'incendie a fait plusieurs blessés. A l'arrivée des pompiers, le feu est tel que le risque de développement à l'immeuble même, ainsi qu'à un bâtiment adjacent, est réel. Le danger est d'autant plus important que des bouteilles de gaz se trouvent dans les locaux sinistrés. Les sapeurs parviennent à tenir l'incendie en évitant toute propagation, puis à le maîtriser. Au total, près d'une trentaine de pompiers sont intervenus, avec une dizaine de véhicules, avec la collaboration de Police Riviera, de plusieurs ambulances (dont Ambulance Riviera), de la Police cantonale et de l'ECA.



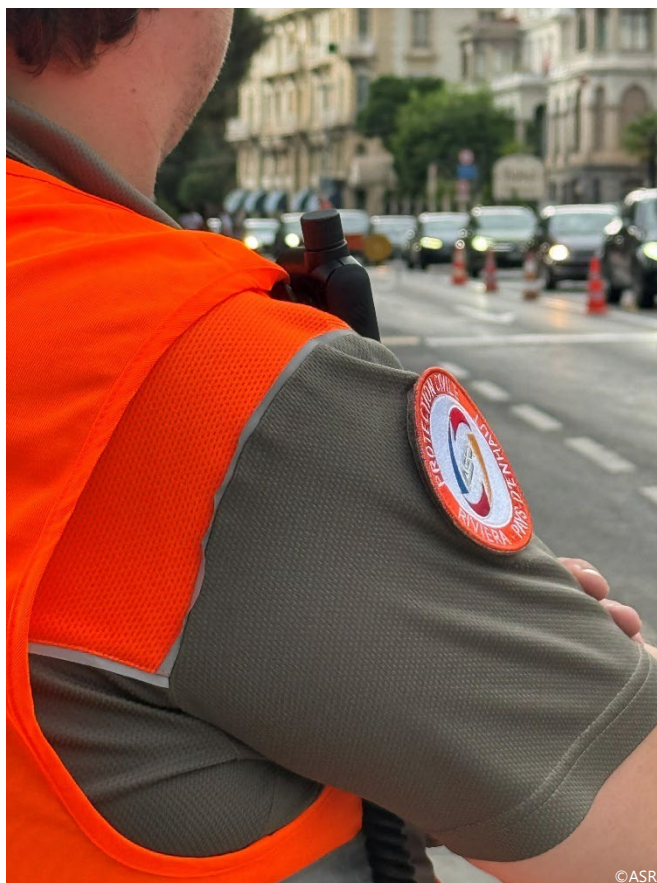
LES CHIFFRES DU MOIS

173 JS (jours de service) en Intervention en faveur de la collectivité

1 engagement majeur : Montreux Jazz Festival

173 JOURS DE SERVICE

Trois semaines au cœur du Montreux Jazz Festival • Du 3 au 18 juillet, les astreints de l'ORPC Riviera–Pays-d'Enhaut ont réalisé 173 jours de service dans le cadre du Montreux Jazz Festival. Durant trois semaines, la Protection civile a contribué à maintenir les axes prioritaires accessibles, à faciliter les déplacements des partenaires sécuritaires et à assurer le suivi de la situation au Centre d'Engagement et de Coordination (CECo). Le dispositif a également dû s'adapter aux conditions météorologiques et à l'évolution quotidienne de la manifestation.

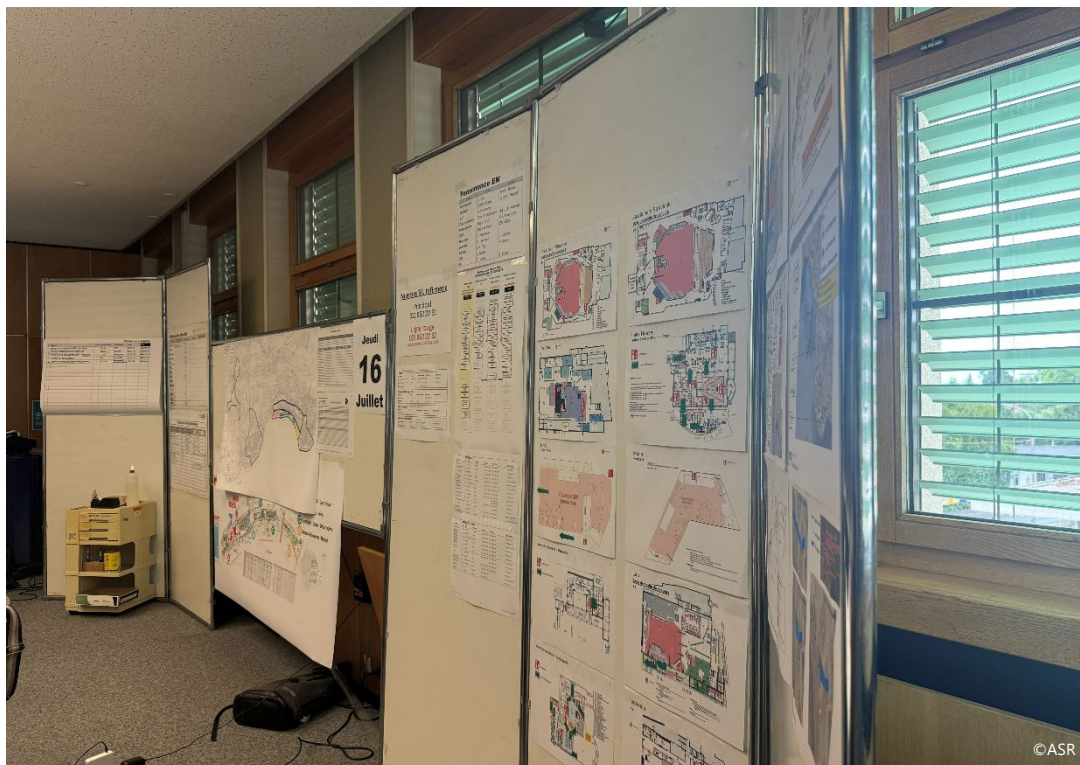


INSTRUCTION ET OPÉRATIONS

Montreux Jazz Festival – 173 JS • Pendant trois semaines, la PCi a participé au dispositif Accessibilité–Transport du Montreux Jazz Festival. Les astreints ont contribué à la gestion des flux de circulation sur les axes prioritaires afin de préserver l'accès aux secteurs de la manifestation et de faciliter les déplacements des services partenaires.

Une présence au Centre d'Engagement et de Coordination (CECo) permettait parallèlement de suivre l'évolution de la situation et d'adapter le dispositif en fonction des besoins constatés sur le terrain.

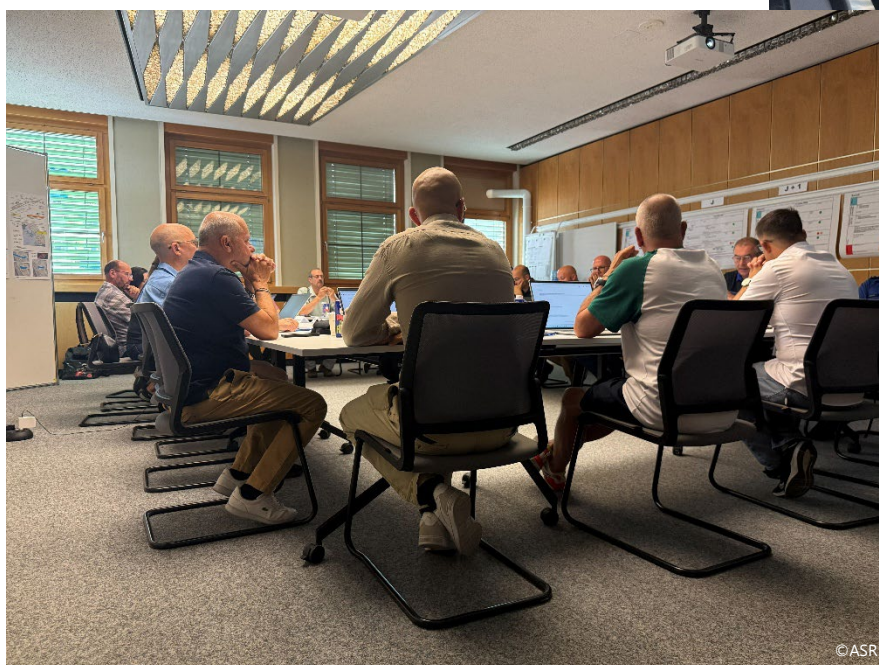
S'adapter à la situation • L'épisode orageux du 16 juillet constitue un exemple concret de cette capacité d'adaptation. Alors que plusieurs secteurs de la manifestation devaient être évacués ou temporairement fermés, le dispositif de circulation a été réorganisé afin d'accompagner les mesures prises et de préserver les accès nécessaires aux partenaires engagés. Une fois la situation stabilisée, les axes concernés ont progressivement pu être remis en service.



ACTIVITÉS DE CONDUITE ET BASE ARRIÈRE

Préparer, suivre et adapter le dispositif • Un engagement de trois semaines ne repose pas uniquement sur les astreintes visibles sur le terrain. Il nécessite également un travail continu de planification, de coordination et de suivi.

Durant le Montreux Jazz Festival, cela comprend notamment la préparation des services et des relèves, le suivi quotidien de la situation, la coordination avec les partenaires et l'adaptation du dispositif en fonction des besoins constatés. Les retours d'expérience réalisés au fil de l'engagement permettent également d'ajuster progressivement l'organisation.



FOCUS DU MOIS

Tenir dans la durée • La Protection civile est notamment conçue pour pouvoir renforcer les partenaires lorsqu'un événement se prolonge. Le Montreux Jazz Festival en constitue un exemple : pendant trois semaines, les astreintes se sont relayés afin d'assurer la continuité des missions confiées à l'ORPC.

Cette capacité repose sur la planification des effectifs, les relèves, la logistique et la transmission des informations entre les équipes. Elle permet à la protection civile de fournir un appui dans la durée tout en conservant la capacité d'adapter ses moyens à l'évolution de la situation.

À RETENIR

173 Jours | 3 semaines | 1 dispositif permanent

Accessibilité • circulation • coordination • suivi de situation • adaptation

Blonay - Saint-Légier

05.07.2026 - 1745 : infraction à la Loi sur la circulation routière

Lors d'une patrouille motorisée, à la rue de Rio-Gredon, l'attention des policiers se porte sur un véhicule qui circule sur cette rue en provenance de Blonay et en direction de Vevey. Parvenu au carrefour à sens giratoire, le conducteur manipule son téléphone portable durant plusieurs mètres. A la sortie du giratoire, il poursuit sa route en direction de Vevey, par l'avenue de Gilamont et omet de signaler son changement de direction au moyen de son clignoteur. Les policiers l'interceptent quelques mètres plus loin. Au terme du contrôle, l'intéressé est informé d'une dénonciation pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

18.07.2026 - 1405 : conduite dangereuse et engin non-conforme

Un motocycliste est interpellé par une patrouille de police, à proximité du giratoire du Genévrier, après avoir effectué un « wheeling » sur une distance d'une cinquantaine de mètres. De plus, son engin présente des non-conformités pour lesquelles il est également dénoncé.

29.07.2026 - 0140 : troubles à la tranquillité publique

Notre présence est requise au chemin de l'Ancien-Stand en raison de nuisances occasionnées par un groupe de quatre jeunes. À l'arrivée des policiers, trois d'entre eux prennent la fuite avant de revenir rapidement sur les lieux. Les contrôles permettent d'établir que deux adolescents ont circulé successivement au guidon d'une mini-moto (pocket bike) non homologuée, dont l'usage est interdit sur la voie publique, ainsi que d'un scooter stationné à proximité. Aucun des deux conducteurs n'est titulaire du permis de conduire requis. Ils sont dénoncés à l'autorité compétente. Les quatre intéressés sont conduits à leur domicile et leurs parents sont avisés des faits. La Gendarmerie est également présente.

Petit rappel pour rouler en toute sécurité :

Les **mini-motos (pocket bikes)** ne sont pas homologuées pour la circulation routière en Suisse. Elles ne peuvent donc en aucun cas circuler sur la voie publique, même si leur cylindrée est faible. Leur utilisation est réservée aux terrains privés ou aux circuits adaptés.

Les **scooters**, en revanche, peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être homologués, immatriculés et assurés, et que leur conducteur soit titulaire du permis correspondant :

-  Dès 15 ans : scooter jusqu'à 50 cm³, d'une puissance maximale de 4 kW et limité à 45 km/h, avec le permis A1 (45 km/h).
-  Dès 16 ans : motos et scooters jusqu'à 125 cm³, d'une puissance maximale de 11 kW, avec le permis A1.

Avant de prendre la route, assurez-vous que le véhicule est autorisé à circuler et que vous remplissez les conditions légales pour le conduire. Un bon réflexe qui contribue à la sécurité de toutes et tous !

31.07.2026 – 0805 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste circule sur le chemin des Boulingrins. Lors d'une manœuvre de dépassement d'un camion, il n'aperçoit pas le véhicule qui vient en face et un choc s'ensuit. Blessé, le conducteur du deux-roues est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. Une société de dépannage est requise. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Corsier-sur-Vevey

15.07.2026 – 2010 : activité accessoire au volant

Police Riviera interpelle un automobiliste élève-conducteur qui manipule son téléphone portable en conduisant sur la route de Châtel-Saint-Denis. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

20.07.2026 – 2145 : allumage d'un feu malgré l'interdiction

Quatre personnes allument un gril portatif au charbon au Parc Chaplin malgré l'interdiction en vigueur. Elles éteignent immédiatement le feu sur injonction des policiers et sont dénoncées à l'autorité compétente.

⚠ Dès le 28.07.26 les règles sont renforcées – Interdiction totale d'allumer des feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques :

- ✗ Les barbecues et grils au charbon ou au bois sont interdits dans tout l'espace public.
- ✓ Exception : ils restent autorisés uniquement sur les emplacements fixes expressément désignés par les communes, à condition que ces emplacements respectent des mesures de sécurité strictes et soient sous la responsabilité de la commune.
- ✓ Dans l'espace privé (jardins, terrasses, balcons), les barbecues et grils au charbon ou au bois demeurent autorisés, sous la responsabilité des utilisateurs et dans le strict respect des mesures de sécurité (support ininflammable, surveillance permanente, distances minimales avec la végétation, extinction complète des braises).
- ✓ Les barbecues et grils à gaz ou électriques restent autorisés, tant dans l'espace public que privé, pour autant que les règles de sécurité soient strictement respectées.
- 🌟 À l'occasion de la Fête nationale, tous les engins pyrotechniques sont interdits. Seuls les feux d'artifice tirés depuis un lac par des artificiers professionnels, dans le cadre d'une manifestation autorisée, sont admis.

Lien sur les infos cantonales officielles : <https://www.vd.ch/environnement/foret/incendies-de-foret>

30.07.2026 – 0920 : pollution en rivière

Une fuite d'huile hydraulique dans une entreprise nécessite l'intervention d'une équipe de pompiers du SDIS Riviera. La pollution s'est propagée dans une rivière à proximité, ce qui implique la mise en place d'un barrage sur le cours d'eau et le traitement des berges avec un produit miscible à l'eau. La Gendarmerie mobilise également une patrouille.

Jongny

16.07.2026 - 1955 : impact de foudre sur un bâtiment d'habitation

Alors qu'un important orage survole la Riviera, la foudre s'abat sur un immeuble et provoque l'incendie d'un arbre tout proche. Une dizaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés et constatent trois impacts dans le bâtiment. Mobilisés avec un tonne-pompe 1'000 litres et un camion-échelle de 30 mètres, les sapeurs parviennent à rapidement maîtriser la situation et à éteindre l'incendie, tout en écartant tout risque pour les occupants de l'immeuble concerné.

La Tour-de-Peilz

03.07.2026 – 0815 : infraction aux règlements communaux

Dans le cadre d'une opération visant les propriétaires de chiens qui ne respectent pas les Règlements de la Commune, l'attention d'un policier et d'un assistant de sécurité publique se porte sur deux femmes qui se trouvent ensemble sur la pelouse du square Emile-Louis-Roussy accompagnées de deux chiens qui ne sont pas tenus en laisse et qui jouent ensemble. L'agent de police et l'assistant de sécurité publique effectuent les contrôles d'usage face à deux personnes peu coopératives. Elles sont dénoncées à l'autorité compétente.

05.07.2026 – 0315 : accident de la circulation avec blessé

En circulant sur la chaussée de La Tour-de-Peilz à Blonay, un cyclomoteur heurte le bord du trottoir avec sa roue avant. Sous l'effet du choc, il chute en avant et se blesse à la mâchoire. Le blessé finit par se rendre chez des amis à La Tour-de-Peilz pour appeler une ambulance. Il est transporté à l'hôpital et un rapport d'accident est dressé.

13.07.2026 – 2345 : élève-conducteur en infraction

Un motocycliste élève-conducteur est interpellé à la route de Chailly, après avoir déposé sa passagère non détentrice d'un permis de conduire. De plus, la plaque « L » n'est pas correctement apposée. L'intéressé est dénoncé à l'autorité compétente.

17 et 18.07.2026 : canidés en liberté

En cours de patrouilles cyclistes en matinée au Quai Roussy et aux Bains des Hommes, un policier interpelle quatre personnes baladant leurs chiens sans laisse, malgré des signalisations interdisant l'accès aux canidés ou obligeant leur propriétaire à les tenir en laisse. Les intéressés sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

23.07.2026 – 0830 et 0925 : chiens détachés et présence dans une zone interdite aux canidés

En patrouille cycliste au Quai Roussy, les policiers interpellent deux personnes promenant leurs chiens sur une pelouse dont l'accès est interdit aux canidés, malgré la signalisation en place. Une troisième personne est également contrôlée avec un chien détaché, en violation de l'obligation de le tenir en laisse. Les intéressés sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

31.07.2026 – 1910 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste circule sur la route de Saint-Maurice lorsqu'il heurte le bord d'un trottoir dans une courbe et perd la maîtrise de son engin. La moto monte sur le trottoir avant de terminer sa course dans un talus. Légèrement blessé dans la chute, le conducteur est pris en charge par un équipage ambulancier, puis acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. Police Riviera procède aux constatations d'usage et établit un rapport d'accident.

Montreux

02.07.2026 – 1025 : accident de la circulation avec blessés

L'intervention des policiers est mandatée à la rue de la Gare pour un accident de la circulation. Une piétonne vient de se faire renverser par une conductrice d'une voiture qui ne l'a pas vu traverser la route au passage pour piéton et la percute à faible allure. La blessée est prise en charge par les ambulanciers en direction de l'hôpital. Dénonciation aux autorités compétentes.

02.07.2026 – 1430 : pollution sonore

En cours de patrouille motorisée sur l'avenue Nestlé, l'attention des policiers se porte sur un conducteur qui accélère fortement lorsque le feu devient vert à l'intersection vers le Casino. Il crée des nuisances sonores inutiles. Après contrôle, le conducteur est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

02.07.2026 – 2015 : occupation accessoire au volant

Lors d'une surveillance de trafic à la Grand-Rue, les policiers remarquent une conductrice qui circule en tenant son téléphone portable le bras tendu en direction de Villeneuve. Elle finit par tourner à gauche en traversant la voie de circulation opposée afin de s'engager dans un parking sous-terrain en regardant toujours son téléphone. Un agent se dirige vers elle et effectue les contrôles d'usage. Il l'informe d'une dénonciation à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

04.07.2026 – 2355 : accident de la circulation avec dégâts matériels et ivresse

Un conducteur, en état d'ébriété, circule sur l'avenue des Alpes, en direction de la Gare et met son indicateur à gauche pour se stationner. Au même moment, une conductrice qui se trouve sur la chaussée opposée entame une manœuvre pour se parquer dans la même place. Un choc se produit entre les deux véhicules. Police Riviera dresse un rapport d'accident.

Clarens, 07.07.2026 – 2020 : véhicule non-conforme

Un motocycliste est interpellé à la rue du Lac. Il circule au volant d'un engin muni d'une plaque pliée et d'un pot d'échappement non-homologué. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

07.07.2026 – 1750 : utilisation dangereuse d'engins pyrotechniques

Un mineur est interpellé après avoir utilisé un engin pyrotechnique mettant en danger les personnes présentes sur les quais, près du Marché couvert. L'engin est saisi. Ses parents sont avisés des faits. Un rapport d'intervention est dressé par Police Riviera. La Gendarmerie reprend l'affaire.

07.07.2026 – 2025 : conduite dangereuse

Malgré le dispositif de fermeture de la route mis en place, un motocycliste circule à plusieurs reprises en faisant des allers-retours à grande vitesse sur la Grand-Rue. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

08.07.2026 – 0435 : dommages à la propriété

Une tierce personne nous signale deux personnes qui créent du scandale et qui jettent des cailloux sur des wagons, en gare de Montreux. Une patrouille intervient et dénonce à l'autorité compétente les deux intéressés. Aucun dégât n'est constaté sur le train.

Clarens, 08.07.2026 - 1735 : début d'incendie dans une chambre à coucher

Un incendie se déclare dans un appartement de Clarens, pour lequel une douzaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés. D'importantes fumées sortent par les fenêtres de l'immeuble et envahissent une partie des locaux communs. Tandis que les occupants du logement touché ont déjà pu partiellement maîtriser le sinistre, les pompiers procèdent à la fin des opérations d'extinction et à la ventilation des lieux. Un équipage d'Ambulance Riviera et une patrouille de Police Riviera se rendent aussi sur les lieux, de même qu'une patrouille de la Gendarmerie.

Clarens, 10.07.2026 – 0950 : accident de la circulation avec blessée

Une automobiliste circule sur la rue du Lac lorsqu'elle percute un piéton qui traverse non loin d'un passage réservé à cet effet. Un choc s'ensuit. Blessé, le passant est pris en charge par un équipage ambulancier et acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. La conductrice est conduite au poste de police pour la suite de la procédure. Police Riviera dresse un rapport d'accident.

Chernex, 14.07.2026 - 0215 : rupture de conduite souterraine et importante inondation

La rupture d'une conduite d'eau provoque l'inondation d'un entrepôt situé aux abords de la route de la Fin du Craux. Une douzaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés avec du matériel spécialisé. Ils parviennent dans un premier temps à dévier le flux d'eau, puis à maîtriser la situation avec des pompes de haut débit. Police Riviera et le Service intercommunal de gestion (SIGE) sont aussi sur les lieux.

Clarens, 14.07.2026 – 2005 : allumage d'un feu malgré l'interdiction

Un couple utilise un barbecue à charbon dans l'enceinte d'une place de jeux, malgré l'interdiction cantonale prononcée. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

14.07.2026 – 2210 : conduite sans permis

Un automobiliste est interpellé à l'avenue des Alpes alors qu'il circule sans être titulaire d'un permis de conduire. Sa passagère, propriétaire du véhicule, est au courant de la situation et le lui a néanmoins mis à disposition. Les deux intéressés sont dénoncés à l'autorité compétente.

Chailly, 17.07.2026 – 0000 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Notre présence est requise suite à un accident de la circulation impliquant deux automobilistes, dont l'un qui se trouve sous l'emprise de l'alcool. Une entreprise de dépannage est mandatée. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

18.07.2026 - 0535 : circulation en état d'ivresse

Une patrouille de police interpelle une automobiliste à la conduite suspecte à l'avenue Claude-Nobs. La conductrice, en état d'ivresse, est acheminée au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncée à l'autorité compétente.

18.07.2026 – 1720 : chiens en danger

Notre présence est requise auprès de deux chiens enfermés dans une voiture stationnée. Le détenteur du véhicule est inatteignable. Alors que les policiers s'apprêtent à briser une vitre afin de secourir les animaux, qui aboient et halètent sous l'effet de la chaleur, le couple de propriétaires revient sur les lieux. Ils ne reconnaissent pas la dangerosité de la situation et sont dénoncés auprès du vétérinaire cantonal.

18.07.2026 – 2215 : pollution sonore

Un automobiliste circule en accélérant inutilement à l'avenue des Alpes, malgré la présence de nombreux piétons à proximité, dans le cadre du Montreux Jazz Festival. Il est dénoncé par un policier en patrouille motocycliste pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

19.07.2026 – 0520 : conduite dangereuse et permis de conduire non-conforme

Une automobiliste à la conduite dangereuse est interceptée à la Grand-Rue. Elle accélère et freine brusquement à plusieurs reprises, malgré de nombreux passants présents dans le cadre du Montreux Jazz Festival. De plus, il s'avère que son permis de conduire étranger n'a pas été changé dans le délai imparti depuis la date de sa domiciliation en Suisse. L'intéressée est dénoncée aux autorités compétentes.

Clarens, 23.07.2026 – 1045 : occupation accessoire au guidon d'un vélo électrique

Un cycliste circule sur son vélo électrique à l'avenue Eugène-Rambert tout en consultant son téléphone portable. Il est interpellé par une patrouille de police et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

23.07.2026 – 1425 : un camion perd son chargement

Un camion circule sur l'avenue de la Paix lorsqu'il perd une partie de son chargement de béton liquide, qui se déverse sur la chaussée en raison de la déclivité de la route. Les collaborateurs de la voirie de Montreux, appuyés par les employés de l'entreprise concernée, procèdent au nettoyage des lieux. Durant les opérations, l'avenue est temporairement fermée à la circulation, puis rouverte une fois la chaussée sécurisée. La gestion du trafic est assurée par Police Riviera. Un rapport est établi.

25.07.2026 – 2335 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive et bruyante est interpellé à la Grand-Rue par une patrouille pédestre et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Territet, 28.07.2026 – 2030 : accident de la circulation avec blessée

Une scooteriste circule sur la rue de Bon-Port lorsqu'elle perd la maîtrise de son engin en effectuant une manœuvre à proximité du port. Dans sa trajectoire, elle entre en collision avec une voiture en stationnement avant de faucher deux piétons qui cheminent à proximité. L'un d'eux est blessé et pris en charge par un équipage ambulancier, puis acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un rapport est établi par Police Riviera.

Vevey

13.07.2026 – 2310 : élève-conducteur en infraction

Un motocycliste au bénéfice d'un permis d'élève-conducteur est interpellé à l'avenue du Général-Guisan alors qu'il circule avec un passager non équipé d'un casque de protection et non titulaire d'un permis de conduire. En outre, l'engin n'est pas muni de la plaque « L » obligatoire. Les deux intéressés sont dénoncés aux autorités compétentes.

14.07.2026 – 1125 : accident de la circulation avec blessé, ivresse et consommation de stupéfiants

Un homme, en état d'ivresse et sous l'influence de stupéfiants, se blesse en chutant de sa trottinette alors qu'il circule dans l'enceinte d'un camping. Blessé, il se rend dans un centre médical du centre-ville avant d'être acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais, où Police Riviera établit un constat d'accident.

16.07.2026 – 1330 : pollution sonore

Un automobiliste adopte une conduite sportive et bruyante à l'avenue de la Gare, malgré la présence de nombreux piétons. Il est interpellé par un policier à moto et dénoncé à l'autorité compétente

17.07.2026 – 1410 : rupture d'une conduite d'eau

En raison d'une rupture de conduite d'eau en rue dans le secteur du Boulevard de Charmontey, la route doit être provisoirement coupée pour que le Service intercommunal de gestion (SIGE) puisse procéder aux réparations. Le réseau de défense incendie étant provisoirement hors-service, un dispositif particulier de prévention est mis en place. Police intervient également. La route est fermée le temps des travaux. La situation rentre rapidement dans l'ordre.

18.07.2026 - 1300 : un toit se soulève à cause du vent

Les vents importants qui ont soufflé sur la région dans la nuit et la matinée ont provoqué le soulèvement d'une partie d'un toit d'un immeuble du centre-ville. Face au danger que cela représente pour les occupants du bâtiment et les passants des rues adjacentes, six pompiers du SDIS Riviera et des agents de Police Riviera se rendent sur place. A l'aide d'un camion-échelle de 30 mètres, les sapeurs parviennent à sécuriser les lieux et débutent l'évacuation des pièces les plus dangereuses, avant que le cas soit repris par une entreprise spécialisée.

22.07.2026 - 2110 : début d'incendie dans une cuisine

Un incendie se déclare dans la cuisine d'un appartement à Vevey, nécessitant l'intervention d'une quinzaine de sapeurs-pompiers du SDIS Riviera. La fumée se propage dans la cage d'escaliers, entraînant l'évacuation de l'immeuble. Les pompiers procèdent à l'extinction du sinistre, puis à la ventilation des lieux. Un équipage d'Ambulance Riviera ainsi que des patrouilles de Police Riviera et de la Gendarmerie se rendent également sur les lieux.

Autres – Hors Riviera



Interventions en faveur de la collectivité (IFC) :

Des miliciens de la protection civile ont été engagés à l'occasion du Montreux Jazz Festival pour assurer la gestion des flux de circulation sur les axes prioritaires et favoriser l'accès aux partenaires sécuritaires ainsi que garantir le suivi de la situation au Centre d'Engagement et de Coordination (CECo).

- 48 jours de service du 29 juin au 5 juillet
- 63 jours de service 6 au 12 juillet
- 62 jours de service du 13 au 19 juillet

Autoroute, 07.07.2026 - 0900 : accident en chaine et pollution sur l'autoroute

Une dizaine de pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés pour un accident sur l'autoroute A9, impliquant trois véhicules emboutis par l'arrière. Tandis que les victimes ont déjà été prises en charge par deux équipages d'Ambulance Riviera, les pompiers constatent que deux des trois véhicules impliqués sont électriques et ils mettent en place une protection feu. Ils traitent également la pollution consécutive à l'accident. Deux patrouilles de la Gendarmerie et une entreprise de dépannage participent aux opérations.

12.07.2026 - 1150 : intervention urgente pour un bébé enrhumé chez lui

Un habitant de l'Est de la ville fait appel aux pompiers pour porter assistance à son enfant d'un an et demi : celui-ci est enrhumé à leur domicile, alors que les plaques de cuisson de leur cuisine sont enclenchées. Rapidement sur place, les cinq pompiers mobilisés parviennent à forcer la porte et à prendre en charge l'enfant. La cuisine est sécurisée et l'intervention ne fait aucun blessé.

Rivaz, 28.07.2026 - 0005 : pollution suite à un accident

Une équipe du SDIS Riviera est mobilisée suite à un accident survenu sur la route du Lac à Rivaz. Sur place, les sapeurs constatent que l'accident s'est produit il y a peu, sans faire de blessé. Il a cependant entraîné une pollution sur une trentaine de mètres. Ils parviennent à maîtriser la pollution et à écarter tout risque subséquent pour les usagers et l'environnement. Les opérations se déroulent en collaboration avec les équipes du SDIS Coeur de Lavaux et la Police de Lavaux.